



**Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 30 septembre 2025 à 12h30
dans la salle du conseil de Saint Amour Bellevue**

ORDRE DU JOUR

- Choix de l'entreprise attributaire du marché public de travaux : Aménagement, sécurisation et renaturation de la Place du Plâtre Durand, du parking tennis et des rues adjacentes : Route des Crus du Beaujolais et Route de Saint Amour

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à douze heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du conseil sous la Présidence de Madame CASBOLT Josiane, Maire.
Convocation du 29 septembre 2025 ((Présent Excusé (P) Pouvoir))

- | | | |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Mme PERRET Mireille | <input checked="" type="checkbox"/> M. TRIBOULET Mathieu | <input checked="" type="checkbox"/> M. BOISSON Claude |
| <input type="checkbox"/> M. TERRET Maxime | <input checked="" type="checkbox"/> Mme CHOMIENNE Laurence | <input type="checkbox"/> M. BARBET Grégory (p1) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mme CANARD Catherine (p1) | <input checked="" type="checkbox"/> M. DE SONIS Joseph | <input type="checkbox"/> Mme WILSON Marie-Claude |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mme HAMET Rachel | <input checked="" type="checkbox"/> M. DURAND Pascal | |
| <input type="checkbox"/> Mme BERNET Marie José (p2) | <input checked="" type="checkbox"/> Mme CASBOLT Josiane (p2) | |

Mme PERRET Mireille a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

1. Choix de l'entreprise attributaire du marché public de travaux : Aménagement, sécurisation et renaturation de la Place du Plâtre Durand, du parking tennis et des rues adjacentes : Route des Crus du Beaujolais et Route de Saint Amour

INGEPRO
66 chemin des Jonchères
71850 CHARNAY-LES-MÂCON
Tél. : 03.85.84.21.16 – mail : contact@ingepro.fr

La collectivité a lancé un marché public de travaux concernant l'Aménagement, la sécurisation et la renaturation de la Place du Plâtre Durand, du parking tennis et des rues adjacentes : Route des Crus du Beaujolais et Route de Saint Amour

La procédure choisie est une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation en application des articles L2123-1 et R2123 1° du Code de la Commande Publique.

Le cahier des charges et les documents contractuels ont été transmis aux candidats et les offres ont été reçues avant la date limite fixée au vendredi 12 septembre 2025 à 12h00

Le maître d'ouvrage a examiné les offres reçues et a procédé à leur analyse selon les critères préalablement définis dans le règlement de consultation :

Prix : 70%
Mémoire technique : 30%

Procès verbal séance extraordinaire du 30 septembre 2025

4.2. CLASSEMENT A L'OUVERTURE

Les travaux ont été estimés à **595 632,00 € HT**

Ordre	Entreprise	Montant HT	Ecart /Estim.
1	EUROVIA	499 438,05 €	-16,1%
2	GUINOT / BALLAND	549 886,96 €	-7,68%
3	EIFFAGE	638 837,00 €	7,3%

Ordre	Entreprise	POINTS			Montant € HT	
		Valeur Technique	Prix	Total		
		30 Pts	70 Pts			
1	EUROVIA	25,50	70,00	95,50	499 438,05 €	
2	GUINOT / BALLAND	25,80	63,58	89,38	549 886,96 €	
3	EIFFAGE	27,30	54,73	82,03	638 837,00 €	

Décision

Après analyse des offres, Le Conseil Municipal,
Et après en avoir délibéré, (11 pour, dont 10 présents et 3 par procuration, 0 contre, 2 abstentions)

DECIDE :

- D'attribuer le marché public dont l'offre est jugée la plus avantageuse au regard des critères fixés.
- Soit pour le lot unique - **Voirie et Réseaux Divers** à l'entreprise **EUROVIA**, pour un montant de **499 438,05 € HT soit 599 325,66 € TTC**.
- D'autoriser le Maire à signer le marché et tous les documents annexes nécessaires à son exécution.

Formalités :

Le Maire est en charge de notifier la décision à l'entreprise attributaire et aux candidats non retenus, conformément à la réglementation en vigueur.

♦ DE_004_2025

Date de la prochaine réunion du conseil municipal : non définie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 00